

Chronique météorologique (XIXème – XXème)

Si les phénomènes météorologiques se multiplient et s'intensifient, des événements climatiques ont émaillé l'histoire de La Chenalotte. S'il n'est bien évidemment pas possible d'avoir une liste exhaustive de ces événements, la lecture des différentes archives permet de faire ce premier recensement. Ils sont évoqués dans les statistiques agricoles, les comptes rendus du Conseil municipal ou dans la presse pour les plus marquants.

1832 : la sécheresse

Une terrible sécheresse marque l'été 1832 (juin, juillet et août), si bien que la source de la fontaine publique, située au centre du village se tarit « *complètement* » obligeant les habitants de faire des fouilles sur le terrain de Pierre Joseph Courpasson situé au « Clos de la Douhe et pâture mercier ». Le propriétaire se plaint auprès du juge de paix du Russey du canton du Russey qui condamne la commune de La Chenalotte. C'est le début d'un long conflit judiciaire entre M. Courpasson et le maire de l'époque, M. Pierre Philippe Benjamin Chopard.

1833 : le gel

En août et septembre 1833, le gel détruit une bonne partie des cultures. En réaction à cet événement exceptionnel, une commission composée du maire et des commissaires répartiteurs de la commune est créée pour évaluer le montant des pertes éprouvées « *par l'effet des gelées du mois d'août et septembre 1833* » et définit le montant des secours. Le maire de la commune dresse alors le tableau ci-dessous :

Etat des individus de la commune de La Chenalotte qui sont préposés par la commission composée du maire et des commissaires répartiteurs de ladite commune pour recevoir l'indemnité accordée pour les pertes éprouvées par l'effet des gelées du mois d'août et septembre 1833.

Nom des personnes ou chef de famille à secourir	Leurs prénoms	Montant total de leurs pertes	Sont-ils veufs, mariés ? Combien ont-ils d'enfant ?	Sont-ils propriétaires ? Sont-ils aisés ou pauvre ?	Secours à accorder
Chevallier	Pierre-Louis	20 Fr.	Marié, 2 enfants	Propriétaire indigent	16 Fr.
Cachot	Pierre François	20 Fr.	Veuf, 2 enfants	Propriétaire indigent	8 Fr.
Perrot	Marie-Anne	760 Fr.	Veuve, 3 enfants	Fermière endettée	12 Fr.
Dromard	Pierre-Ignace	500 Fr.	Veuf, 2 enfants	Fermier endetté	8 Fr.
Jacquin	Alexandre	1060 Fr.	Marié, 8 enfants	Fermier peu aisé	22 Fr.
Boillin	Jean-Baptiste	20 Fr.	Marié, 4 enfants	Fermier pauvre	8 Fr.
Chanot	François	60 Fr.	Marié, sans enfant	Propriétaire endetté	13 Fr.
Jeannerot	Ambroise	800 Fr.	Marié, 6 enfants	Fermier aisé	15 Fr.

Sanseigne	Joseph	20 Fr.	Marié, 2 enfants	Locataire pauvre	16 Fr.
Crétin	Sœur	20 Fr.	? filles	Indigentes	16 Fr.
Marguier	Joseph	150 Fr.	Marié, 4 enfants	Fermier aisé	8 Fr.
Guillemin	Emmanuel	350 Fr.	Veuf, 8 enfants	Fermier pauvre	16 Fr.
Chanot	Josèphe	150 Fr.	Veuve, 3 enfants	Indigente	12 Fr.
Caille	Gabrielle	20 Fr.	Marié, 7 enfants	Indigent	7 Fr.
Morel	Jean - Claude	20 Fr.	Célibataire	Indigent	6 Fr.
Raimond	Joseph	20 Fr.	Marié, 7 enfants	Indigent	13 Fr.
Perrot	Jeanne Agnès	760 Fr.	Veuve, 4 enfants	Propriétaire endetté	14 Fr.
Total					210 Fr.

1835 : la grêle

Dans les dépenses extraordinaires des comptes de gestion de l'année 1835 du récepteur et receveur municipal, Auguste Guillemin, figure une somme de 49 Fr. correspondant à une indemnité versée aux habitants pour la grêle.

1836 : la sécheresse et le gel

La commune de La Chenalotte doit venir en aide une nouvelle fois aux agriculteurs suite au gel des 10, 11 et 12 septembre et aussi à la sécheresse de juin et juillet 1836. A cet effet, le maire, Pierre Philippe Benjamin Chopard, dresse le 26 octobre 1836 un tableau recensant le montant des pertes comme en 1833.

Extrait du procès-verbal de reconnaissance des pertes éprouvées par l'effet des gels et sécheresse survenue les 10, 11 et 12 septembre et mois de juin et juillet 1836. Fait à La Chenalotte le 25 octobre 1836. Signé à la minute Fj Ligner Etévenard, Jacquinot et PPB Chopard maire.

No d'ordre du PV	Noms et prénoms des perdants	Montant de la perte de chaque perdant	Position de fortune
1	Barraud, Philippe	39 Fr.	Propriétaire aisé
2	Billod veuve héritier Alexandre	764 Fr.	Propriétaire aisé
3	Billod Morel François Xavier	37 Fr.	Propriétaire endetté
4	Billod Ferréol Alexandre	602 Fr.	Propriétaire idem
5	Billod Charles	334 Fr.	Propriétaire aisé
6	Billod Joseph Aimé	759 Fr.	Propriétaire endetté
7	Cachot Pierre François	37 Fr.	Propriétaire pauvre
8	Caille Gabrielle et Chevalier	17 Fr.	Indigent
9	Chanot Claude François	59 Fr.	Propriétaire aisé
10	Chenalotte la commune	2833 Fr.	Peu de revenu
11	Chopard François Xavier	209 Fr.	Propriétaire aisé
12	Chopard Pierre Philippe	661 Fr.	Propriétaire
13	Courpasson Joseph	108 Fr.	Propriétaire riche
14	Cuenot Maximin	210 Fr.	Propriétaire riche

15	Pourchet Joseph	89 Fr.	Fermier aisé
16	Faivre François Joseph	129 Fr.	Propriétaire rentier
17	Feuvrier frères et sœurs	273 Fr.	Propriétaire aisé
18	Goguillot frères	371 Fr.	Propriétaire aisé
19	Perrot Jeanne Agnès	627 Fr.	Fermier endetté
20	Guillemin Charles	132 Fr.	Propriétaire aisé
21	Guillemin frères et sœurs	230 Fr.	Propriétaire endetté
22	Guillemin veuve héritière Philippe	304 Fr.	Propriétaire aisé
23	Perrot Marie Anne	1161 Fr.	Propriétaire aisé
24	Jacquín Florentin	145 Fr.	Propriétaire aisé
25	Jeannot Ambroise	421 Fr.	Fermier aisé
26	Maillot Philippe	16 Fr.	Propriétaire aisé
27	Marguier Denis	693 Fr.	Fermier aisé
28	Mougín Jean François	72 Fr.	Propriétaire aisé
29	Parrenin Charles	902 Fr.	Propriétaire aisé
30	Parrent Ferréol	19 Fr.	Propriétaire aisé
31	Parrent Alexandre	249 Fr.	Fermier pauvre
32	Jacquín Alexandre	1173 Fr.	Fermier
33	Taillard Ferréol	261 Fr.	Fermier
34	Renaud Auguste	139 Fr.	Propriétaire

1841 : le vent

D'après le compte rendu du Conseil municipal du 09 août 1841, le 18 juillet de la même année, le couvert de la maison d'école de la commune est en partie enlevé par les vents. Faute de moyens, dans l'impossibilité de rétablir en tuile¹ conformément à l'arrêté de M. le préfet du Doubs du 06 juin 1840 et pour éviter de plus grandes dégradations, la commune utilise des bardeaux en sapin. Pour ce faire, lors de l'affouage de 1841, elle fait la réserve de deux sapins « dont elle se propose de les rendre incombustibles sur pied par le moyen de l'alun conformément aux indications de M. Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon ² ».

1847 : la grêle

Dans les observations générales de l'état numérique des récoltes faites par le maire en 1847, il est précisé que « la récolte aurait été d'un huitième plus fort si la grêle n'était pas survenue dans la commune en septembre dernier ».

1849 : la sécheresse

L'été 1849 est marqué par une période de sécheresse qui sévit la dernière quinzaine de juin et la première quinzaine de juillet, soit pendant la floraison des céréales (froment, orge, avoine) d'après une note du maire signée le 01 août 1849 sous le tableau « 3^{ème} rapport sur les apparences de la récolte ». Conséquence, la récolte est fortement impactée et les agriculteurs en perdent la moitié.

1851 : la grêle et le gel

L'été 1851 est marqué par un épisode de grêle important fin juillet et des fortes gelées durant la première quinzaine d'août. Ces deux événements détruisent une bonne partie des récoltes. Dans une

¹ ... « vu que ladite commune n'a pas les fouilles et qu'il n'existe aucune fabrique de tuiles dans les environs de ladite commune »

² « en faisant absorber à l'arbre par une entaille pratiquée au tronc de l'arbre de l'alun dissous dans une quantité d'i kilo d'alun dans celle de 34 litres d'eau par mètre cube de bois »

note rédigée sous « *l'état des récoltes en grains farineux* », établie et certifiée le 30 septembre 1851, Pierre Philippe Benjamin Chopard précise :

« plus des trois quart de la récolte est coupée depuis 15 jours et non rentrée et qu'elle commence à germer, que si le temps ne revient pas au beau il est à craindre qu'elle sera en grande partie détruite, la grêle survenue le 31 juillet au moment où les blés étaient en fleurs ainsi que les fortes gelées de la première quinzaine d'août où les orges et avoines n'étaient point encore en maturité ce qui fait que l'on ne peut dans ce moment apprécié d'une manière certaine la récolte de cette année mais que l'on peut toujours considérer après de moitié inférieur à une récolte ordinaire ».

1870 : la sécheresse

En été 1870, les récoltes en avoine et en fourrage sont minimales si bien que le 22 novembre 1870, le maire Jean-Baptiste Félicien Boillin, expose aux membres du Conseil municipal « *que tous les cultivateurs de la commune sont à court de fourrage pour nourrir le bétail en sorte que la généralité des habitants réclament la permission d'aller couper dans la forêt communal les branches du bas des sapins pour convertir les feuilles et bourgeons desdits branches en fourrage que les bestiaux de l'espèce bovine aiment beaucoup, laquelle chose ne peut nuire aucunement aux arbres toutefois en se conformant à l'administrateur forestier* ».

Dans les dépenses non-prévues au budget 1871, il est ajouté « *le paiement des frais de voiturage d'eau durant la grande sécheresse de 1870 pour la commune : 90.00 Fr.* ».

1873 : la foudre

L'hebdomadaire « l'album dolois » datée du 18 octobre 1873, relate l'accident ci-dessous :

« Le 9 octobre, le sieur Alexandre Busson, âgé de 25 ans, cultivateur à Fuans, se rendait aux Brenets (Suisse). Il se trouvait sur le territoire de La Chenalotte en compagnie des deux frères Girod. Le temps était à l'orage. Tout à coup, en traversant un verger coupé par un sentier, les trois voyageurs furent renversés par la foudre. Les frères Girod purent se relever sans éprouver aucun mal, mais leur compagnon était étendu sans vie sur le sol. La foudre lui avait fait deux trous derrière la tête, avait brûlé le côté droit de la figure, et après être descendue le long du corps en ouvrant le pantalon, était rentrée dans la botte et en était sortie à la hauteur de la cheville. Tous les clous de la botte avaient été enlevés et lancés à 7 ou 8 mètres de distance du cadavre ».

1881 : l'orage

Le 12 juin 1881, dans la rubrique des « *nouvelles des cantons* » du journal valaisan, « l'Ami du peuple », un article relate les conséquences dramatiques d'un orage :

« Un orage qui a éclaté vendredi après-midi a laissé des traces de son passage dans la contrée des Brenets. A La Chenalotte, village situé à proximité de la frontière suisse dans le département du Doubs, trois hommes étaient occupés dans la forêt ; l'un d'eux s'éloigna pour quelques instants, et lorsqu'il revint, trouva ses deux camarades gisant à terre ; ils avaient été frappés par la foudre, l'un a été foudroyé instantanément et l'on désespère de sauver l'autre qui est dans un état lamentable ».

1911 : l'orage

Au Conseil municipal du 03 septembre 1911, l'adjoint Paul Eugène Joseph Perrot, expose aux élus que « *l'administration forestière a reconnu dernièrement des chablis causés par l'orage du 31 août 1911 et qu'il serait bien d'en demander la délivrance à la commune et l'autorisation de les vendre entre les habitants de la commune le plus tôt possible* ».

1913 : la grêle

A la séance du Conseil municipal du 08 août 1913, alors que la fièvre aphteuse a éclaté le 22 mai, que les bovins sont séquestrés dans les écuries et que les provisions de fourrage sont épuisées pour nourrir ce bétail, le maire précise que « *l'herbe naissante a été en partie hachée le 31 mai dernier par une nuée de grêles tombée avec fracas* ». Aussi, il ajoute : « *les cultivateurs, la plupart fermier, par suite de tant de calamités réunies se trouvaient désolés et dans une grande détresse, sont venus prier la municipalité que c'était le cas de faire une urgente démarche auprès de M. le préfet qui a lieu le 04 juin 1913 pour lui exposer cette fâcheuse situation qui n'était pas tenable* ».

1914 : la grêle

D'après les statistiques agricoles annuelles, le maire précise que « *la récolte a été grêlée en partie* »

1915 : la pluie

D'après la même source, c'est la « *pluie persistante* » qui a gêné les récoltes.

1916 : la grêle

La grêle tombée le 04 juillet 1916 a anéanti une grande partie des récoltes.

1934 : le vent

Lors du Conseil du 24 novembre 1934, le maire expose aux élus qu'il a reçu de M. Thiébaud de la commune, une plainte et une demande d'indemnité pour réparation de sa remise dont le toit a été enfoncée par la chute d'un tilleul, occasionnée par une forte bourrasque de vent. Ce tilleul appartenant à la commune, 60 Fr. pour indemnités lui sont versées.

1947 : la grêle

Dans la déclaration de récoltes de céréales et engagement de livraisons souscrits par les producteurs, le maire précise dans une note datant du 30 septembre 1947 : « *je tiens à faire remarquer que le rendement des céréales dans la commune est faible cette année pour cause de grêle. La moisson a été partiellement endommagée, les cultivateurs ont pu s'en rendre compte en battant pour les semences de blé ; le reste des battages ne pourra être terminé pour le 1^{er} novembre* ».

1949 : la grêle

D'après l'enquête agricole d'automne 1949, « *quelques champs de blé ont été endommagés par la grêle* ».

1962 : la sécheresse

Cette année-là, 9 agriculteurs de la commune perçoivent une aide complémentaire³ en raison de la sécheresse : Louis Bernard, Claude Chatelain, Léon Comte, Aimé Duquet, Jean Moyse, Justin Thiébaud, Roger Romain et Marc Perrot pour une somme totale de 2702,56 Fr.

1999 : la tempête Lothar

D'après l'Office national des forêts, le volume de chablis dû à la tempête de 1999 est de 1110m³. Les parcelles 10, 9 et 12 situées dans le canton des Cornaix ont été le plus touchées.

2008 : la foudre

Le 02 juillet 2008 au petit matin, un orage très violent s'abat sur le village. La ferme la plus ancienne du village datant de 1660, entièrement rénovée qui « *attirait le regard des touristes par sa beauté et*

³ Décret no 63129 du 19 février 1963, reçu le 20 novembre 1963

son cachet », appartenant à la famille Thiébaud, est complètement détruite par la violence de l'incendie.

Dimitri Coulouvrat,
Juin 2021